



CLIMATE SCANNER

Rapid Review Tool Framework

Juillet, 2024

| Soutien



United Nations
Department of Economic and Social Affairs



| Coordination

Structure de l'Outil d'Évaluation Rapide du ClimateScanner

Comment lire ce document

Ce document présente une méthodologie standardisée dont disposent les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) pour réaliser des évaluations rapides des actions mises en œuvre par leurs gouvernements pour faire face au changement climatique. Cet outil est structuré en quatre sections, dont un profil du pays (une section descriptive contenant des informations générales sur le contexte national) et trois axes d'évaluation : (1) la gouvernance climatique, (2) les politiques publiques liées au climat, et (3) le financement climatique. Il comprend également une section résumée contenant les principaux résultats. Chaque axe est divisé en plusieurs composantes que les ISC évalueront dans leurs pays respectifs, ce qui permettra aux institutions de réaliser des évaluations standardisées et de consolider les données.

L'axe de la **gouvernance** couvre les aspects institutionnels liés à l'atténuation des gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique. L'**axe des politiques publiques** aborde quant à lui l'atténuation et l'adaptation de manière plus spécifique et détaillée. En outre, pour les besoins de ce travail, le « financement climatique » fait référence au financement local, national ou transnational - résultant de sources de financement publiques, privées et alternatives - qui cherche à soutenir les initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, telles que définies par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Selon cette définition, les financements nationaux et internationaux entrent dans le champ d'application de l'**axe de financement**.

La structure méthodologique présentée dans ce document sera reflétée dans la **plateforme Web du ClimateScanner**, un outil interactif en ligne dans lequel les ISC pourront entrer des informations et qui permettra également le traitement et l'analyse des données afin de faciliter la communication des résultats aux utilisateurs externes.

SECTION DESCRIPTIVE

PROFIL DU PAYS

Vue d'ensemble

Profil climatique	Classification du pays selon la CCNUCC
	Objectifs d'émission
	Émissions de gaz à effet de serre (GES)
	Principaux domaines de vulnérabilité climatique
	Documents
	Principales lois et réglementations sur le climat
Sources d'information	Principales organisations publiques

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

Défis

Points forts

Principales conclusions

ÉVALUATION

Catégories

Composantes

AXE DE GOUVERNANCE

Institutionnalisation	G1. Cadre juridique et réglementaire
	G2. Structure gouvernementale
Stratégie	G3. Stratégie à long terme
	G4. Gestion des risques
Coordination	G5. Coordination horizontale et verticale
	G6. Engagement avec les parties prenantes
Reddition de comptes	G7. Inclusivité
	G8. Mécanismes de suivi
	G9. Transparence
	G10. Surveillance et litiges climatiques

AXE DE POLITIQUES PUBLIQUES

Engagements internationaux	P1. Contribution déterminée au niveau national (CDN)
Stratégies générales	P2. Stratégie d'atténuation
	P3. Plans et stratégies d'adaptation nationaux
Composantes sectorielles	P4. Secteurs d'atténuation
	P5. Secteurs d'adaptation

AXE DE FINANCEMENT

Financement climatique public	F1. Financement climatique national
	F2. Financement climatique international - pays contributeurs
	F3. Financement climatique international - pays bénéficiaires
Financement climatique privé	F4. Mécanismes nationaux et internationaux pour le financement climatique privé

Les composantes sont évaluées sur la base de deux à quatre postes. Chaque élément sera analysé sur une échelle de quatre niveaux, selon le degré de mise en œuvre des aspects contenus dans chacun d'eux : « pas de mise en œuvre », « mise en œuvre naissante », « mise en œuvre intermédiaire » et « mise en œuvre avancée ». Le score de chaque composante sera la moyenne des items inclus dans la composante respective.

Pour chaque point, les ISC peuvent cocher « non applicable » ou « non évalué ». L'option « non applicable » doit être utilisée lorsque l'évaluation du poste n'est pas appropriée en fonction des circonstances ou des caractéristiques du pays. Bien que les ISC soient encouragées à évaluer tous les éléments et toutes les composantes, elles peuvent occasionnellement sélectionner l'option « non évalué » pour certains éléments lorsque leur mandat ne leur permet pas de les évaluer ou lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir les informations nécessaires pour effectuer l'évaluation.

Chaque composante est présentée dans un tableau qui la décrit, identifie les éléments à prendre en compte dans son échelle de mise en œuvre, énumère les éléments probants qui peuvent soutenir l'évaluation et mentionne les sources d'information possibles.

<i>Catégorie</i>			
GX. NOM DE LA COMPOSANTE			
Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette section décrit la dimension de l'action climatique nationale qui est évaluée. Chaque composante comprend deux à quatre éléments qui représentent des étapes pertinentes pour la mise en œuvre de la composante.</p> <p>Références : Accords internationaux, littérature académique et grise qui démontrent la pertinence du sujet et servent de base à l'élaboration de la composante.</p>	<p>Désignation de l'objet Description de l'article</p>	<p>Désignation de l'objet Description de l'article</p>	<p>Désignation de l'objet Description de l'article</p>
	<p>Évidences : Faits, données et informations disponibles que l'auditeur peut utiliser pour étayer son évaluation.</p>	<p>Évidences : Faits, données et informations disponibles que l'auditeur peut utiliser pour étayer son évaluation.</p>	<p>Évidences : Faits, données et informations disponibles que l'auditeur peut utiliser pour étayer son évaluation.</p>
	<p>Sources d'information : Cette section énumère les sources d'information que les auditeurs peuvent examiner afin de recueillir les éléments probants nécessaires à l'évaluation des éléments constitutifs et d'obtenir des éléments permettant d'étayer l'évaluation.</p>		

Profil du pays

Le profil du pays comprend des données de base sur le pays, des informations économiques et sociales, ainsi que des informations essentielles sur son profil climatique. L'objectif de cette section descriptive est de contextualiser l'interprétation des résultats de l'évaluation menée par les ISC à l'aide de l'outil ClimateScanner.

Cette section sera présentée pour chaque pays dans un onglet spécifique de la plateforme web du ClimateScanner.

Pour les éléments marqués comme « base de données importée » dans la colonne « responsabilité de la saisie des données », l'équipe de coordination sera responsable de la collecte et de l'importation de ces bases de données dans la plateforme web. Pour les éléments marqués « ISC », les ISC sont censées fournir les données. Toutefois, si certaines données ne sont pas disponibles, les ISC peuvent laisser le champ vide, mais doivent continuer à utiliser l'outil et à mener l'évaluation.

Informations	Détails	Format	Sources possibles	Responsabilité de la saisie des données	Commentaires
VUE D'ENSEMBLE					
Nom du pays					
Zone		km ²	Offices statistiques nationaux	ISC	Continental uniquement
Population	Total	Nombre	Offices statistiques nationaux	ISC	
	Année	AAAA	Offices statistiques nationaux	ISC	
	2024 (projection officielle)	AAAA	Offices statistiques nationaux	ISC	
Indice de développement humain (IDH)	Valeur	Nombre	PNUD	Base de données importée	
	Année	AAAA			
Produit intérieur brut (PIB) - US\$ actuels	Total	US\$	Banque Mondiale	Base de données importée	
	Par habitant	US\$			
	Année	AAAA			
Indice de Gini	Valeur	Nombre	Banque Mondiale	Base de données importée	
	Année	AAAA			
PROFIL CLIMATIQUE					
Classification des pays selon la CCNUCC	<input type="checkbox"/> Annexe I <input type="checkbox"/> Annexe II <input type="checkbox"/> Parties non visées à l'annexe I	Valeurs restreintes	CCNUCC	Base de données importée	
Objectifs d'émission pour 2030		Texte libre	CDN	ISC	Les ISC doivent sélectionner les objectifs d'émissions plus large de la CDN (par exemple, le pourcentage de réduction par rapport à une année donnée ou le nombre de tonnes de CO ₂ e).
Objectifs d'émissions pour 2050		Texte libre	CDN	ISC	Les ISC doivent sélectionner les objectifs d'émissions plus large de la CDN (par exemple, le pourcentage de réduction par rapport à une année donnée ou le nombre de tonnes de CO ₂ e).

Informations	Détails	Format	Sources possibles	Responsabilité de la saisie des données	Commentaires
Émissions nettes de GES	Total	Tonnes de CO2e		ISC	
	Par habitant	Tonnes de CO2e			
	Série chronologique (émissions par an)	Tonnes de CO2e	CCNUCC (de préférence) (Si les données officielles ne sont pas disponibles, utilisez des bases de données telles que climatewatchdata.org) La source utilisée doit être expressément mentionnée		Les données seront présentées sous la forme d'un graphique linéaire avec des étiquettes
Émissions de GES par secteur	Agriculture	Tonnes de CO2e	CCNUCC (Si les données officielles ne sont pas disponibles, utilisez des bases de données telles que climatewatchdata.org) La source utilisée doit être expressément mentionnée	ISC	Les données seront présentées à l'aide d'un diagramme circulaire avec des étiquettes
	L'énergie	Tonnes de CO2e			
	Changement d'affectation des sols et forêts	Tonnes de CO2e			
	Déchets	Tonnes de CO2e			
	Procédés industriels	Tonnes de CO2e			
	Autres	Tonnes de CO2e			
Principaux domaines de vulnérabilité climatique		Texte libre	Plans nationaux d'adaptation, communications nationales, CDN, documents officiels du gouvernement	ISC	Exemples de domaines possibles : systèmes énergétiques, sécurité alimentaire, santé humaine, relocalisation et réinstallation planifiées, systèmes et infrastructures urbains.
Documents	Contribution déterminée au niveau national (CDN)	Fichier ou lien hypertexte	CCNUCC	ISC	Dernière CDN envoyée à la CCNUCC Les ISC peuvent également inclure des CDN antérieures
	Année	AAAA			
	Autres documents	Fichier ou lien hypertexte			
	Type de document	Valeurs restreintes			
	Année	AAAA	Sites web des gouvernements	ISC	Les ISC peuvent télécharger d'autres documents officiels actualisés du gouvernement qu'elles jugent pertinents, tels que <ul style="list-style-type: none"> • Communications nationales • Inventaire des gaz à effet de serre • Stratégie à long terme (SLT) • Plans nationaux d'atténuation • Rapport biennal • Plans nationaux d'adaptation • Autres

Principales lois et réglementations sur le climat	Fichier ou lien hypertexte	Sites web des gouvernements	ISC	Les ISC peuvent inclure plus d'un document si leur législation nationale sur le climat est distribuée dans plus d'une loi ou d'un règlement.
Principales organisations publiques	Fichier ou lien hypertexte	Sites web des gouvernements	ISC	Les ISC doivent mentionner la ou les principales organisations gouvernementales chargées du climat. Il peut s'agir de ministères ou d'organismes collectifs tels que des comités et des conseils multipartites.

SOURCES

Base de données importée	Sources d'information	Texte libre	Divers	Informations manuelles saisies par le gestionnaire de la base de données	Note sur les données importées directement des bases de données publiques.
	Date	MM/JJ/AAAA	Automatiquement via le système	-	Le système enregistre la date à laquelle l'information a été saisie.
Informations saisies par les ISC	Observation	Texte standard	-	Équipe de coordination	Note sur la responsabilité des ISC pour les données qu'elles ont introduites dans la plateforme.
	Sources d'information	Texte libre	Divers	ISC	Les ISC doivent informer la source de chaque information qu'elles saisissent.
	Date	MM/JJ/AAAA	Automatiquement via le système	-	Le système enregistre la date à laquelle l'information a été saisie.

Synthèse des résultats

La plateforme Web du ClimateScanner disposera d'un onglet dédié au résumé des résultats pour chaque pays. L'objectif de cette section est de fournir une vue d'ensemble des résultats de l'évaluation au niveau national, à un niveau aussi agrégé que possible, afin de permettre aux lecteurs d'identifier plus facilement les principaux points forts et défis du pays en ce qui concerne l'action gouvernementale en matière de climat. La section mettra également en évidence les éléments qui ont reçu les scores les plus élevés et les plus bas sur la base de l'évaluation menée par les ISC dans leurs pays. En outre, les ISC auront la possibilité de compléter l'évaluation par des commentaires généraux jugés pertinents afin que le lecteur comprenne mieux l'évaluation et le score attribué à certains éléments.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS			
Informations	Format	Responsabilité des données	Commentaires
Points forts	La plateforme Web du ClimateScanner identifiera et listera automatiquement toutes les composantes nationales dont le score dépasse un certain niveau, à définir à l'avance.	Automatiquement via le système	
Défis	La plateforme Web du ClimateScanner identifiera et listera automatiquement toutes les composantes nationales dont le score est inférieur à un certain niveau, à définir à l'avance.	Automatiquement via le système	
Principales conclusions	Préparé par les ISC	Préparé par les ISC	Ce champ permet aux ISC de fournir des commentaires généraux sur les évaluations qu'elles ont réalisées. Ce champ n'est pas obligatoire.

Axe de Gouvernance

Institutionnalisation			
G1. CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE			
Description des composantes	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette composante évalue l'existence d'un cadre juridique et réglementaire pour le changement climatique dans le pays, sa cohérence avec l'Accord de Paris et si ce document permet d'intégrer les considérations relatives au changement climatique dans les instruments de planification nationaux, y compris les plans sectoriels.</p> <p>Outre les lois et règlements, le cadre juridique et réglementaire peut comprendre d'autres documents et instruments officiels du gouvernement.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCNUCC (préambule, paragraphe 10) • Évaluation institutionnelle du changement climatique (Banque Mondiale) (élément 1.1) • Guide de référence de la Banque Mondiale sur la législation-cadre relative au changement climatique (Groupe de la Banque Mondiale) • Critère d'évaluation de la gouvernance du centre de gouvernement (TCU) (page 35, E.1) 	<p>Existence d'un cadre législatif</p> <p>Il existe un cadre juridique et réglementaire sur le changement climatique. Il peut s'agir d'une loi complète et/ou d'un cadre juridique et réglementaire traitant des aspects généraux du changement climatique.</p>	<p>Cohérence avec l'Accord de Paris</p> <p>Lois, règlements et autres documents et instruments gouvernementaux sur le climat qui sont conformes à l'Accord de Paris.</p>	<p>Intégration</p> <p>Les lois, règlements et autres documents et instruments gouvernementaux officiels sur le climat établissent une intégration entre les aspects du changement climatique et les instruments de planification nationaux et les plans sectoriels.</p>
	<p>Évidences :</p> <p>Lois, règlements et autres documents et instruments gouvernementaux officiels relatifs au changement climatique.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Les lois, règlements et autres documents et instruments gouvernementaux officiels relatifs au changement climatique sont conformes aux engagements énoncés dans l'Accord de Paris ou présentent un cadre juridique et réglementaire complet dans lequel les contributions déterminées au niveau national (CDN) peuvent être réalisées.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Les lois, règlements et autres documents et instruments gouvernementaux officiels relatifs au changement climatique exigent l'intégration des aspects liés au changement climatique dans les instruments de planification ou les outils budgétaires ; ou présentent un dispositif juridique et réglementaire complet qui permet l'intégration des aspects liés au changement climatique dans les instruments de planification nationaux et les plans sectoriels.</p>
	<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents envoyés par les parties à la CCNUCC, y compris les communications nationales et les rapports biennaux (disponibles à l'adresse unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) • CDN envoyées par les pays (disponible sur https://unfccc.int/NDCREG) • Plans et législation nationaux sur le changement climatique • Base de données « World Climate Change Laws » couvrant la législation sur le changement climatique au niveau national et les politiques du monde entier (https://climate-laws.org/) • Informations officielles du gouvernement 		

G2. STRUCTURE DU GOUVERNEMENT

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C	Poste D
<p>Cette composante évalue s'il existe une structure gouvernementale nationale pour lutter contre le changement climatique, avec des responsabilités bien définies en matière de direction, de coordination, de mise en œuvre, de suivi et de transparence. Cette structure peut comprendre des ministères, des départements, des conseils, des comités, etc. Elle ne se réfère pas à des politiques spécifiques, mais au changement climatique dans son ensemble.</p> <p>Le point D souligne l'importance de disposer d'un organe directeur doté de l'autorité nécessaire au sein du gouvernement pour remplir ce rôle.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> CCNUCC (article 4, I, b) Évaluation institutionnelle du changement climatique (Banque Mondiale) (éléments 1.1, 1.2, 1.3, 4.1) Guide de référence de la Banque Mondiale sur la législation-cadre relative au changement climatique (Banque Mondiale) (élément 7) Principes de gouvernance efficace pour le développement durable (ONU) (principes 1, 2 et 3) Cadre de référence sur la bonne gouvernance publique (OCDE) (Résumé ; chapitre « Les facteurs de bonne gouvernance publique » - pages 48-52) Le rôle du centre de gouvernement (BID) (pages 4/5, 10/20) 	<p>Existence d'une structure gouvernementale nationale</p> <p>Il existe une structure gouvernementale nationale chargée des questions liées au changement climatique.</p>	<p>Responsabilités définies</p> <p>Les responsabilités en matière de direction, de coordination, de mise en œuvre, de suivi et de transparence des réponses nationales au changement climatique sont clairement définies dans les organismes publics au niveau national.</p>	<p>Pas de lacunes ni de chevauchements</p> <p>Les responsabilités en matière de direction, de coordination, de mise en œuvre, de suivi et de transparence des réponses nationales au changement climatique sont bien définies dans la structure des responsabilités, sans lacunes ni chevauchements.</p>	<p>Leadership</p> <p>Il existe un organisme gouvernemental au niveau national chargé de conduire, diriger et coordonner les réponses nationales au changement climatique, qui a le pouvoir de mobiliser d'autres organismes gouvernementaux.</p>
	<p>Évidences :</p> <p>Lois, règlements ou autres documents officiels établissant la structure.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Loi, règlement ou autre document officiel qui définit les responsabilités en matière de direction, de coordination, de mise en œuvre, de suivi et de transparence des réponses nationales au changement climatique.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Évaluation de la loi, de la réglementation ou de tout autre document officiel définissant les responsabilités en matière de direction, de coordination, de mise en œuvre, de suivi et de transparence des réponses nationales au changement climatique, démontrant qu'il n'y a pas de lacunes (telles que l'absence d'activités) ou de chevauchements (activités assignées à plus d'une agence).</p>	<p>Évidences :</p> <p>Lois, règlements ou autres documents officiels établissant l'organe directeur et ses responsabilités.</p> <p>Position institutionnelle occupée par l'organe dirigeant au sein de la structure gouvernementale.</p>
<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> Communications nationales et rapports biennaux (disponibles sur unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) Plans nationaux et législation établissant des structures gouvernementales sur le changement climatique <p>Informations officielles du gouvernement</p>				

Stratégie

G3. STRATÉGIE À LONG TERME

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette composante évalue si le pays dispose d'une stratégie de lutte contre le changement climatique à long terme et si elle est alignée sur la contribution déterminée au niveau national (CDN). Il évalue également si les instruments de planification prennent en compte les interconnexions entre les objectifs de développement durable (ODD) et le changement climatique.</p> <p>La stratégie à long terme pourrait être le document requis par l'Accord de Paris (art. 4 (19)), communément appelé SLT, ou un autre document officiel du gouvernement ayant le même objectif</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCNUCC - Articles 4.1-b, 4.1-e, 4.1-f, 4.2-a • ODD 13 (ONU), cibles 13.2 et 13.b • Accord de Paris, article 4, paragraphe 19, article 7, paragraphe 9, article 7, paragraphe 10, article 7, paragraphe 11 • Gouvernement ouvert et changement climatique (Banque Mondiale) (pages 5/7) • Évaluation institutionnelle du changement climatique (Banque Mondiale) (éléments 1.1, 2.1, 2.2, 2.4) • Guide de référence de la Banque Mondiale sur la législation-cadre relative au changement climatique (Banque Mondiale) (éléments 1, 2, 4) • Troisième conférence mondiale sur le renforcement des synergies entre l'Accord de Paris sur le changement climatique et le programme de développement durable à l'horizon 2030 - Résumé de la conférence (ONU) (point 11). 	<p>Stratégie à long terme</p> <p>Le pays a envoyé sa stratégie climatique à long terme (SLT) à la CCNUCC, comme mentionné dans l'Accord de Paris (art. 4 (19)), ou il existe un document gouvernemental officiel qui établit une stratégie nationale à long terme sur le changement climatique.</p>	<p>Alignement sur la CDN</p> <p>La stratégie à long terme est alignée sur la CDN actuelle.</p>	<p>Interconnexions avec les ODD</p> <p>La stratégie à long terme tient compte des interconnexions entre l'ODD 13 - Action pour le climat et les autres ODD.</p>
	<p>Évidences :</p> <p>Enregistrement de la SLT dans la CCNUCC ou une stratégie nationale officielle à long terme présentée par le gouvernement dans un document.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Évaluation de la CDN et de la stratégie à long terme, montrant qu'elles sont compatibles entre elles et ne présentent pas de contradictions majeures.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Évaluation de la stratégie à long terme démontrant qu'elle prend en compte l'intégration entre les actions de lutte contre le changement climatique et la réalisation des ODD (en plus de l'ODD 13).</p>
	<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communications nationales et rapports biennaux (disponibles sur unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) • Stratégies à long terme soumises par les pays (disponibles sur https://unfccc.int/process/the-paris-agreement/long-term-strategies) • CDN envoyées par les pays (disponible sur https://unfccc.int/NDCREG) • Instruments de planification nationaux • Rapports nationaux ou internationaux produits par des organisations renommées évaluant les CDN et les SLT des pays. • Informations officielles du gouvernement 		

G4. GESTION DES RISQUES

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette composante évalue si le pays cartographie les risques et les vulnérabilités liés aux impacts du changement climatique, sur la base d'informations scientifiques, et s'il les intègre dans les principaux instruments de planification nationale.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ODD 13 (ONU) et toutes ses cibles • Articles 7.7.a, 7.7.c, 7.9, 8.4.e de l'Accord de Paris • Gouvernement ouvert et changement climatique (Banque Mondiale) (pages 7/8) • Évaluation institutionnelle du changement climatique (Banque Mondiale) (éléments 1.1, 2.1, 2.3, 4.1, 4.2) • Guide de référence de la Banque Mondiale sur la législation-cadre relative au changement climatique (Banque Mondiale) (élément 3) • Note d'orientation stratégique du CEPA sur le cadre de gestion des risques (UNDESA) (pages 1/9) 	<p>Cartographie des risques Il existe une cartographie des risques liés au changement climatique, établie ou mise à jour au cours des cinq dernières années.</p>	<p>Interface avec la science Le gouvernement fonde en grande partie l'identification des risques sur des preuves scientifiques.</p>	<p>Les risques climatiques dans les instruments de planification Les instruments nationaux à long et moyen terme qui traitent du changement climatique intègrent les risques climatiques.</p>
	<p>Évidences : Un rapport ou un système qui démontre l'existence d'une cartographie des risques actualisée qui a été élaborée, publiée ou reconnue et utilisée par le gouvernement.</p>	<p>Évidences : Documents, procès-verbaux, rapports et/ou correspondance officielle montrant la participation des institutions scientifiques au processus de cartographie des risques climatiques. Des rapports gouvernementaux sur les risques climatiques fondés sur des preuves scientifiques solides.</p>	<p>Évidences : Les documents relatifs aux instruments de planification générale mentionnent explicitement les risques climatiques.</p>
	<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communications nationales et rapports biennaux (disponibles sur unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) • Rapports nationaux sur ou incluant les risques climatiques • Instruments de planification nationaux • Recherches, rapports ou autres documents sur les risques climatiques émanant de parties prenantes non gouvernementales. • Informations officielles provenant d'agences gouvernementales et d'organismes responsables de la politique climatique • Informations officielles du gouvernement • https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country-profiles 		

Coordination

G5. COORDINATION HORIZONTALE ET VERTICALE

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C	Poste D
<p>Cette composante évalue la coordination intra-gouvernementale et intergouvernementale, qui se traduit par l'existence de mécanismes structurés permettant une coordination horizontale et verticale entre les différents secteurs et niveaux de gouvernement en matière de changement climatique. Ces mécanismes peuvent inclure des organes spécialisés (par exemple des comités ou des conseils), des systèmes, des processus et des protocoles pour la communication d'objectifs communs, le partage d'informations et la prise de décision conjointe, entre autres.</p>	<p>Mécanismes de coordination horizontale Il existe des mécanismes institutionnels (commissions, conseils, comités, systèmes, processus, protocoles, etc.) permettant une coordination horizontale entre les organismes gouvernementaux nationaux sur le changement climatique.</p>	<p>Dynamique d'interaction horizontale Les commissions, conseils et comités orientés vers la coordination horizontale ont une dynamique de travail qui permet une interaction régulière entre leurs membres.</p>	<p>Mécanismes de coordination verticale Il existe des mécanismes institutionnels (commissions, conseils, comités, systèmes, mécanismes de formulation et de mise en œuvre de politiques communes à différents niveaux de gouvernement, etc.) qui permettent la coordination verticale.</p>	<p>Dynamique d'interaction verticale Les commissions, conseils et comités coordonnés verticalement ont une dynamique de travail qui permet une interaction régulière entre leurs membres.</p>
<p>Dans le cadre de ce travail :</p> <p>La coordination horizontale fait référence à la coordination au niveau national du gouvernement, dans différents secteurs.</p> <p>La coordination verticale fait référence à la coordination à différents niveaux de gouvernement. Dans les États fédéraux, il s'agit de la coordination entre le gouvernement national et les États, provinces ou structures similaires (ou même les municipalités lorsqu'il s'agit d'entités autonomes). Dans les États unitaires, il s'agit de la coordination entre le gouvernement national et les gouvernements locaux.</p>	<p>Évidences : Lois, règlements ou autres documents officiels établissant un tel mécanisme.</p>	<p>Évidences : Documents (par exemple, comptes rendus de réunions, rapports), ressources allouées, définition des points focaux, etc., qui montrent que ces mécanismes institutionnels ont une dynamique de fonctionnement qui permet à leurs membres d'interagir fréquemment.</p>	<p>Évidences : Lois, règlements ou autres documents officiels établissant un tel mécanisme.</p>	<p>Évidences : Les documents (comptes rendus de réunions, rapports, etc.), les ressources allouées, la définition des points focaux, etc. montrent que ces mécanismes institutionnels ont une dynamique de fonctionnement qui permet à leurs membres d'interagir fréquemment.</p>
<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation institutionnelle du changement climatique (Banque Mondiale) (éléments 1.1, 1.3, 4.1) Guide de référence de la Banque Mondiale sur la législation-cadre relative au changement climatique (Banque Mondiale) (éléments 7, 9) Principes de gouvernance efficace pour le développement durable (ONU) (principe 2) Le rôle du centre de gouvernement (BID) (pages 16/20) Rapport mondial sur le secteur public (ONU) Chapitre 2 - Intégration horizontale (pages 16-19) et Chapitre 3 - Intégration verticale (pages 36-41) Renforcement du centre de gouvernement en Amérique latine et dans les Caraïbes (BID) (1, 4, 5/6) 	<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> Communications nationales et rapports biennaux (disponibles sur unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) Plans nationaux et législation concernant les mécanismes de coordination Rapports, comptes rendus de réunions ou tout autre document démontrant la dynamique d'interaction des différentes parties prenantes au niveau national Informations officielles du gouvernement 			

G6. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette composante évalue l'existence de mécanismes structurés permettant d'associer les parties prenantes non gouvernementales (société civile, secteur privé, universités) à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies, de plans et de politiques en matière de climat.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCNUCC (article 4.1.j) • Accord de Paris (article 7.5) • Gouvernement ouvert et changement climatique (Banque Mondiale) (pages 11/15) • Évaluation institutionnelle du changement climatique (Banque Mondiale) (éléments 1.1, 5.2) • Guide de référence de la Banque Mondiale sur la législation-cadre relative au changement climatique (Banque Mondiale) (élément 8) • Quelles sont les bonnes pratiques - Cadre d'analyse de la qualité de l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2030 (UNDESA / PNUD) (pages 1-13). 	<p>Existence de mécanismes de participation</p> <p>Des mécanismes institutionnels sont en place pour permettre la participation des parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies, de plans et de politiques climatiques de manière cohérente.</p>	<p>Représentativité</p> <p>Les mécanismes institutionnels comprennent des représentants des secteurs suivants : la société civile, le secteur privé et le monde universitaire.</p>	<p>Dynamique de l'interaction</p> <p>Les mécanismes institutionnels sont mis en œuvre de manière à permettre une interaction régulière entre le gouvernement et les autres parties prenantes.</p>
	<p>Évidences :</p> <p>Document officiel (par exemple, loi, règlement, etc.) qui établit ces mécanismes institutionnels.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Un document officiel (par exemple, une loi ou un règlement) qui démontre que la société civile, le secteur privé et le secteur universitaire sont représentés dans les mécanismes institutionnels.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Documents (par exemple, comptes rendus de réunions ou rapports) montrant qu'il existe une interaction régulière entre les membres par le biais de mécanismes institutionnels.</p>
	<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communications nationales et rapports biennaux (disponibles sur unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) • Législation, politiques et plans nationaux relatifs aux questions de changement climatique • Rapports, comptes rendus de réunions ou tout autre document démontrant la dynamique d'interaction des différentes parties prenantes au niveau national • Principaux documents spécifiques sur la politique climatique • Informations officielles du gouvernement 		

Reddition de comptes

G7. INCLUSIVITÉ

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette composante évalue l'adhésion au principe « ne laisser personne de côté » de l'Agenda 2030 en examinant si le gouvernement a identifié les groupes les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, s'il les inclut dans le processus de prise de décision et s'il intègre une perspective équitable dans les stratégies, les politiques et les plans relatifs au climat.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord de Paris (articles 11.1, 12) • 1992 Déclaration de Rio - Principe 10 (signé par 178 gouvernements) • Convention d'Aarhus de 1998 (ratifiée par 46 pays et l'Union européenne) • Gouvernement ouvert et changement climatique (Banque Mondiale) (pages 2, 3, 8, 11/16) • Principes de gouvernance efficace pour le développement durable (ONU) (principes 2, 7, 8, 9) • Sixième rapport d'évaluation du GIEC - Résumé à l'intention des décideurs (GIEC) (Section D) 	<p>Identification des groupes vulnérables Le gouvernement a identifié les groupes les plus vulnérables aux impacts du changement climatique et leurs besoins en termes de politiques publiques.</p>	<p>Inclusion dans le processus décisionnel Il existe des mécanismes permettant d'associer les communautés touchées et les populations vulnérables au processus décisionnel lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans relatifs au climat.</p>	<p>Des politiques équitables Les stratégies, politiques et plans en matière de climat se concentrent sur les groupes vulnérables identifiés et intègrent une perspective équitable, c'est-à-dire qu'ils établissent des mesures/provisions visant à réduire les dommages et à garantir des bénéfices équitables des solutions climatiques.</p>
	<p>Évidences : Documents (par exemple, stratégies, plans et/ou rapports) qui démontrent que le gouvernement a identifié les groupes les plus vulnérables aux impacts du changement climatique et leurs besoins en termes de politiques publiques.</p>	<p>Évidences : Document officiel (par exemple, une loi ou un règlement) qui démontre que les groupes vulnérables participent au processus de prise de décision pour les stratégies, les politiques et les plans relatifs au climat.</p> <p>Procès-verbaux ou rapports de réunions démontrant la participation des groupes vulnérables au processus décisionnel.</p>	<p>Évidences : Document officiel (par exemple, loi, règlement, stratégies, politiques ou plans) qui comprend expressément des dispositions visant à réduire les dommages et à garantir des avantages équitables pour les groupes vulnérables.</p>
	<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communications nationales et rapports biennaux (disponibles sur unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) • Législation, politiques et plans nationaux relatifs aux questions de changement climatique • Rapports et documents sur les stratégies de sensibilisation au changement climatique et sur l'engagement des citoyens et des groupes vulnérables dans l'action climatique. • Indice de démocratie environnementale (participation du public aux décisions concernant les ressources naturelles) https://www.environmentaldemocracyindex.org/node/2728.html • Informations officielles du gouvernement 		

Reddition de comptes
G8. MÉCANISMES DE SUIVI

Description de la composante	Poste A	Poste B
<p>Cette composante évalue l'existence de mécanismes gouvernementaux permettant de suivre la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) et de la loi nationale globale sur le climat. Il évalue également s'il existe des mécanismes de retour d'information pour éclairer l'élaboration des politiques.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement ouvert et changement climatique (Banque Mondiale) (pages 9/10) • Évaluation institutionnelle du changement climatique (Banque Mondiale) (éléments 1.1, 2.5) • Guide de référence de la Banque Mondiale sur la législation-cadre relative au changement climatique (Banque Mondiale) (élément 11) • Le rôle du centre de gouvernement (BID) (pages 21/26) • Rapport mondial sur le secteur public 2021 (ONU), chapitre 2 (pages 41/57) et annexe 1 	<p>Existence de mécanismes Des mécanismes de suivi ont été mis en place pour évaluer les progrès accomplis par rapport à la CDN et à la loi nationale globale sur le climat.</p>	<p>Retour d'information pour l'élaboration des politiques Il existe des mécanismes de retour d'information permettant d'utiliser les données de suivi pour améliorer l'élaboration des politiques en matière de changement climatique.</p>
	<p>Évidences : Rapports officiels, systèmes, routines de suivi, comités de suivi, instruments juridiques et réglementaires, etc.</p> <p>Les mécanismes de suivi peuvent comprendre, par exemple, des indicateurs pertinents, des objectifs spécifiques et mesurables et des sources de données régulièrement contrôlées.</p>	<p>Preuves Il existe des processus permettant d'utiliser les résultats et les informations issus de la surveillance du changement climatique pour éclairer l'élaboration des politiques.</p>
	<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communications nationales et rapports biennaux (disponibles sur unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) • Systèmes, rapports, documents et procédures administratives sur le suivi et l'utilisation de l'information pour éclairer la prise de décision • Informations officielles du gouvernement 	

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette composante évalue l'existence de mécanismes garantissant la transparence des actions entreprises, des ressources dépensées et des résultats obtenus en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCNUCC - Articles 4.1.a, 4.2.b, 12.1, 12.2 • Accord de Paris (articles 4.2, 4.8, 7.10, 7.11, 7.12, 7.14, 9.5, 9.7, 12 et 13) • Gouvernement ouvert et changement climatique (Banque Mondiale) (pages 5/10) • Évaluation institutionnelle du changement climatique (Banque Mondiale) (élément 5.1) • Principes de gouvernance efficace pour le développement durable (ONU) (principe 5) • Rapport mondial sur le secteur public 2019 (ONU), chapitre 1 (pages 15/19) 	<p>Transparence Mondiale</p> <p>Il existe des mécanismes de transparence actualisés conformes à la structure de gouvernance mondiale dans le cadre de la Convention (CCNUCC) et de l'Accord de Paris : communications nationales et rapports biennaux / rapports biennaux actualisés / rapports biennaux sur la transparence.</p>	<p>Progrès vers les objectifs nationaux</p> <p>Il existe des mécanismes de transparence qui fournissent des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux en matière de changement climatique.</p>	<p>Rapports accessibles au public</p> <p>Les mécanismes de transparence qui fournissent des informations sur les actions nationales liées au changement climatique sont accessibles en termes de format et de langue et permettent à la société de les suivre.</p>
	<p>Évidences :</p> <p>Communications nationales actualisées, rapports biennaux, rapports biennaux actualisés et rapports biennaux sur la transparence.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Systèmes, rapports, sites web ou autres outils contenant des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la réalisation des engagements nationaux en matière de climat.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Systèmes, rapports, sites web ou autres outils fournissant des informations à la société sur les actions nationales en matière de climat dans un format et une langue accessible.</p>
	<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communications nationales comprenant les inventaires nationaux conformément à la décision 17/CP.8 (disponible à l'adresse unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) • Rapports, systèmes d'information sur les actions nationales en matière de climat et les progrès accomplis dans la réalisation des engagements nationaux en matière de climat • Informations officielles du gouvernement 		

G10. SURVEILLANCE ET LITIGES CLIMATIQUES

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette composante évalue s'il existe des mécanismes institutionnels en dehors du pouvoir exécutif qui peuvent améliorer la mise en œuvre des actions en faveur du climat.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gouvernement ouvert et changement climatique (Banque Mondiale) (pages 17/19) Évaluation institutionnelle du changement climatique (Banque Mondiale) (éléments 5.4, 5.5 et 5.6) Guide de référence de la Banque Mondiale sur la législation-cadre relative au changement climatique (Banque Mondiale) (élément 12) Principes de gouvernance efficace pour le développement durable (ONU) (principe 6) Rapport mondial sur le secteur public 2021 (ONU), chapitre 2 (pages 62/67) A/RES/69/228 (Assemblée générale des Nations Unies) (paragraphe 2, 6, 8) Rapport mondial sur les litiges climatiques : état des lieux en 2023 (PNUE) (Partie 2, I, page 11-13) 	<p>Le Parlement Le Parlement dispose d'organes actifs (par exemple, des commissions ou des comités) qui se concentrent sur les questions liées au changement climatique.</p> <p>Évidences : Le Parlement a une structure qui démontre l'existence d'un tel organe. Documents ou rapports montrant que l'organisation mène régulièrement des activités sur les questions climatiques.</p>	<p>Institutions d'audit Au cours des cinq dernières années, l'ISC a réalisé (ou est en train de réaliser) au moins un audit axé principalement sur les questions liées au changement climatique.</p> <p>Évidences : Rapports d'audits réalisés au cours des cinq dernières années montrant qu'un audit est en cours sur les questions liées au changement climatique.</p>	<p>Litige climatique Le pouvoir judiciaire ou d'autres organes ayant des fonctions similaires sont prêts à juger les plaintes liées aux questions de changement climatique.</p> <p>Évidences : Les rapports nationaux ou internationaux qui regroupent les informations sur le climat provenant d'organes judiciaires ou d'organes ayant des fonctions similaires ;</p> <p>Recherche directe dans les bases de données des organes judiciaires ou des organes ayant des fonctions similaires ;</p> <p>Les études qui font état de la possibilité que les litiges relatifs au climat soient entendus par le pouvoir judiciaire ou un autre organe similaire dans le pays.</p>
<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> Règlement sur la structure parlementaire Rapports sur les activités parlementaires relatives au changement climatique Stratégie de l'ISC Rapports des ISC sur les audits et/ou autres activités d'inspection Base de données des Tribunaux Nationaux Rapports nationaux sur les affaires judiciaires relatives au climat Base de données internationale sur les litiges climatiques (telle que http://climatecasechart.com/) Rapports internationaux sur les litiges climatiques (tels que https://www.unep.org/resources/report/global-climate-litigation-report-2023-status-review) Informations officielles du gouvernement 			

Axe de Politiques Publiques

Engagements internationaux			
P1. CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (CDN)			
Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette composante évalue si la CDN établit des engagements ambitieux et actualisés pour le pays, conformément aux exigences de l'Accord de Paris, et également si les engagements sont divisés en objectifs sectoriels.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord de Paris (articles 4 et 6) • État des contributions déterminées au niveau national : 2022 (Institut des ressources mondiales) (chapitres 2, 3, 4 et 6) • Le WWF publie la liste de contrôle pour évaluer les #NDCsWeWant (WWF) 	<p>Mise à jour La CDN est à jour, conformément à l'article 4, §9 de l'Accord de Paris.</p>	<p>Ambitions La CDN actuelle est clairement plus ambitieuse que la précédente, conformément à l'article 4, §3 de l'Accord de Paris.</p>	<p>Objectifs par secteur Les engagements de la CDN sont divisés en objectifs sectoriels (dans la CDN elle-même ou dans tout autre plan, programme ou règlement national).</p>
	<p>Évidences : Le pays a déjà établi sa deuxième CDN, mettant à jour la première.</p>	<p>Évidences : Évaluation de l'ambition de la CDN actuelle par rapport à la précédente, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de place pour un affaiblissement de la contribution.</p>	<p>Évidences : La CDN ou un autre document national (par exemple une norme, une politique ou une planification) fixe des objectifs par secteur, démontrant comment chaque secteur contribuera à l'engagement dans son ensemble. L'évaluation de ce point peut se concentrer sur les secteurs sélectionnés pour l'évaluation dans les composantes P4 et P5.</p>
<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CDN envoyées par les pays (disponible sur https://unfccc.int/NDCREG) • Plateformes, documents, rapports ou articles nationaux ou internationaux qui présentent des informations sur les CDN des pays et les évaluent (tels que https://climateactiontracker.org/ ; https://www.climatewatchdata.org/) • Législation, politiques ou plans nationaux fixant des objectifs d'atténuation ou d'adaptation par secteur. • Informations officielles du gouvernement • Contrôle de la transparence des CDN - Évaluation des informations visant à faciliter la clarté, la transparence et la compréhension des contributions déterminées au niveau national (Transparence climatique) • Un nouveau monde s'annonce - #NDCsWeWant 			

P2. STRATÉGIE D'ATTÉNUATION

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette composante évalue l'approche adoptée par les pays pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).</p> <p>Elle évalue si le gouvernement national a défini les politiques pertinentes en matière d'émissions de GES, l'existence de stratégies d'atténuation, l'établissement de plans pour atteindre les objectifs sectoriels et la cohérence de ces plans par rapport aux stratégies nationales.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord de Paris (article 4) • Évaluation institutionnelle du changement climatique (Banque Mondiale) (pages 2, 3) • Note d'orientation stratégique du CEPA sur la promotion de l'élaboration de politiques cohérentes (UNDESA) (document complet, en particulier la section « cartographie des interactions des ODD », pages 10-11) • Cadre d'action pour une bonne gouvernance publique (OCDE) (chapitre 3) • Principes de gouvernance efficace pour le développement durable (UNDESA) (principes 2 et 3) • Le rôle du centre de gouvernement (BID) (chapitre 3) 	<p>Cartographie</p> <p>Le gouvernement national a dressé la carte des politiques qui ont un impact sur les émissions nationales de GES.</p> <p>Évidences :</p> <p>Documents, bases de données et catalogues politiques répertoriant les politiques ayant un impact sur les émissions nationales de GES.</p> <p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents envoyés par les parties à la CCNUCC, y compris les communications nationales et les rapports biennaux (disponibles à l'adresse unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) • Documents officiels du gouvernement et bases de données sur les politiques relatives aux émissions de GES • Stratégies nationales visant à remplir les engagements des pays en matière d'atténuation • Plans sectoriels • Documents, études et rapports qui cartographient les interactions entre les politiques publiques (axées sur ou incluant celles liées à l'atténuation) sur la base des interactions des ODD • Informations officielles du gouvernement 	<p>Stratégie nationale</p> <p>Le pays a clairement défini des objectifs et des stratégies pour réduire les émissions de GES et a identifié les principales politiques et activités pour atteindre les objectifs et mettre en œuvre les stratégies.</p> <p>Évidences :</p> <p>Les stratégies nationales qui établissent le cadre général de l'action gouvernementale pour atteindre l'engagement d'atténuation énoncé dans la CDN.</p>	<p>Plans sectoriels</p> <p>Il existe des plans spécifiques pour atteindre les objectifs sectoriels en matière d'émissions, conformément aux stratégies nationales.</p> <p>Évidences :</p> <p>Plans sectoriels ou autres programmes qui détaillent les mesures à prendre pour atteindre les objectifs sectoriels d'atténuation et qui sont alignés sur les stratégies nationales.</p>

P3. PLANS ET STRATÉGIES D'ADAPTATION NATIONAUX

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette composante évalue l'approche adoptée par les pays pour s'adapter au changement climatique et réduire les effets néfastes sur les secteurs socio-économiques et le bien-être de la population.</p> <p>Il évalue si le pays dispose de plans ou de stratégies d'adaptation nationaux, la portée de ces plans/stratégies et s'ils sont à jour.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord de Paris (article 7) • Évaluation institutionnelle du changement climatique (Banque Mondiale) (pages 3, 4, 5 et 6) • Note d'orientation stratégique du CEPA sur le cadre de gestion des risques (UNDESA) • Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 (ONU) (page 13 - Principes Directeurs) • Plateforme de connaissances de l'OCDE sur la cohérence des politiques pour le développement durable • Renforcement de la résilience climatique - Lignes directrices à l'intention des gouvernements et de la coopération pour le développement (OCDE) (chapitre 2, sections 2.2 et 2.3 et chapitre 3) 	<p>Existence d'un plan national d'adaptation Le pays a soumis ses plans nationaux d'adaptation à la CCNUCC, conformément à l'article 7, paragraphe 9, de l'Accord de Paris, où il existe un plan ou une stratégie d'adaptation nationale officielle.</p> <p>Évidences : Enregistrement des plans d'adaptation nationaux auprès de la CCNUCC ou plan ou stratégie d'adaptation national officiel présenté par le gouvernement dans un document.</p>	<p>Champ d'application Le gouvernement a défini les secteurs les plus pertinents pour l'adaptation dans le pays et les plans/stratégies d'adaptation nationaux couvrent ces secteurs.</p> <p>Évidences : Le contenu des plans/stratégies montre qu'ils incluent les principaux secteurs d'adaptation du pays aux effets du changement climatique.</p>	<p>Stratégies et plans actualisés Des plans ou stratégies d'adaptation nationaux ont été élaborés ou mis à jour au cours des cinq dernières années.</p> <p>Évidences : Le contenu des stratégies ou des plans montre qu'ils ont été élaborés ou mis à jour au cours des cinq dernières années.</p>
<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communications nationales et rapports biennaux (disponibles sur unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) • Plans nationaux d'adaptation soumis à la CCNUCC (https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/national-adaptation-plans) • Plateformes et rapports présentant des informations sur les stratégies d'adaptation des pays (tels que https://climate-adapt.eea.europa.eu/) • Rapports, comptes rendus de réunions ou autres documents démontrant le niveau de participation au processus d'élaboration des plans nationaux d'adaptation • Informations officielles du gouvernement 			

Composantes sectorielles
P4. SECTEURS D'ATTÉNUATION

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C	Poste D
<p>Cette composante évalue les aspects liés aux politiques d'atténuation dans les secteurs considérés comme les plus pertinents pour le pays.</p> <p>Les auditeurs doivent sélectionner les principaux secteurs d'atténuation responsables d'au moins 40 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Si un secteur émet plus de 40 % des émissions totales, l'auditeur peut ne sélectionner que ce secteur.</p> <p>Les secteurs doivent être sélectionnés dans la liste ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> L'agriculture, <input type="radio"/> L'énergie, <input type="radio"/> Changement d'affectation des sols et forêts, <input type="radio"/> Les déchets, et <input type="radio"/> Procédés industriels. <p>(La classification des secteurs est basée sur les critères du GIEC)</p> <p>S'ils le souhaitent, les auditeurs peuvent évaluer un champ d'application plus restreint dans chaque secteur. Cela est recommandé lorsqu'ils préfèrent n'évaluer qu'un sous-ensemble de politiques liées à un secteur ou si le pays utilise une classification distincte pour les émissions. L'application Web du ClimateScanner offre aux auditeurs la possibilité d'ajouter un sous-titre pour chacun des secteurs susmentionnés et d'indiquer le champ d'application choisi. Dans ce cas, le sous-titre doit être associé au secteur qui correspond le mieux à la classification utilisée par le pays. Par exemple, si le secteur des transports est très représentatif du pays en termes d'émissions, les auditeurs peuvent cocher l'option « énergie » pour l'évaluation, puis ajouter « transport » comme sous-titre.</p> <p>Chaque secteur sélectionné sera évalué dans une composante distincte selon le même barème.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord de Paris (article 4) • Évaluation institutionnelle du changement climatique (Banque Mondiale) (pages 2, 3 et 4) • Lignes directrices révisées du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre - Résumé des révisions (GIEC) • Principes de gouvernance efficace pour le développement durable (UNDESA) (principe 2) • Cadre de référence pour une bonne gouvernance publique (OCDE) (chapitres 3 et 5) 	<p>Élaboration de la politique climatique</p> <p>L'élaboration des politiques nationales relatives au secteur d'atténuation sélectionné tient compte de la réduction des émissions dans ce secteur.</p>	<p>Actions spécifiques</p> <p>Les politiques, programmes et plans nationaux sont décomposés en actions spécifiques afin d'atteindre les objectifs généraux d'atténuation pour le secteur sélectionné.</p>	<p>Défis de la mise en œuvre</p> <p>Le gouvernement national a défini les défis à relever pour mettre en œuvre les politiques et atteindre les objectifs du secteur sélectionné.</p>	<p>Mécanismes de suivi et d'évaluation</p> <p>Le gouvernement national a mis en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour examiner les résultats des plans et programmes visant à atteindre les objectifs d'atténuation du secteur sélectionné et pour soutenir le processus d'examen et de prise de décision.</p>
	<p>Évidences :</p> <p>Règlements, plans ou autres documents exposant les principales politiques publiques sur les questions liées à l'atténuation dans le secteur choisi.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Règlements, plans ou autres documents décrivant des actions spécifiques.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Documents qui mentionnent expressément les défis identifiés pour la mise en œuvre des politiques et la réalisation des objectifs du secteur sélectionné.</p>	<p>Évidences :</p> <p>Règlements, plans ou autres documents qui établissent des mécanismes de suivi et d'évaluation, y compris des objectifs et des indicateurs.</p>
<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents soumis par les parties à la CCNUCC, y compris les communications nationales et les rapports biennaux (disponibles à l'adresse unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) • Réglementations et autres documents politiques officiels relatifs au secteur choisi • Documents officiels sur les mesures d'atténuation spécifiques pour le secteur choisi • Documents officiels établissant des mécanismes de suivi et d'évaluation pour le secteur choisi, y compris des objectifs et des indicateurs. • Informations officielles du gouvernement 				

Composantes sectorielles

P5. SECTEURS D'ADAPTATION

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C	Poste D
<p>Cette composante évalue divers aspects liés aux politiques d'adaptation dans les secteurs considérés comme les plus pertinents pour le pays.</p> <p>Les auditeurs doivent sélectionner au moins les deux secteurs les plus pertinents définis par les ISC ou le gouvernement national comme étant les principales priorités en matière d'adaptation au changement climatique.</p> <p>Les secteurs doivent être sélectionnés dans la liste ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écosystèmes terrestres et océaniques, • Agriculture et sécurité alimentaire, • Développement urbain et infrastructures, • Énergie, • Santé humaine, • Niveaux de vie et équité, • Paix et mobilité humaine, • Gestion des risques de catastrophes, • Gestion de l'eau, et • Autres risques transversaux. <p>(La classification des secteurs est basée sur les critères du GIEC)</p>	<p>Élaboration de la politique climatique</p> <p>Le gouvernement national a mis en place des politiques publiques pour traiter les principales questions liées à l'adaptation dans le secteur sélectionné, et ces politiques prennent en compte les objectifs climatiques du pays dans leur élaboration.</p>	<p>Actions spécifiques</p> <p>Les politiques, programmes et plans nationaux sont détaillés dans des actions spécifiques afin d'atteindre les objectifs généraux d'adaptation pour le secteur d'adaptation sélectionné.</p>	<p>Les défis de la mise en œuvre</p> <p>Le gouvernement national a défini les défis à relever pour mettre en œuvre les politiques et atteindre les objectifs du secteur sélectionné.</p>	<p>Mécanismes de suivi et d'évaluation</p> <p>Le gouvernement national a mis en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour examiner les résultats des politiques visant à atteindre les objectifs d'adaptation du secteur sélectionné et pour soutenir le processus d'examen et de prise de décision.</p>
<p>S'ils le souhaitent, les auditeurs peuvent évaluer un champ d'application plus restreint dans chaque secteur. Cela est recommandé lorsqu'ils préfèrent n'évaluer qu'un sous-ensemble de politiques liées à un secteur ou si le pays utilise une classification distincte pour l'adaptation. L'application Web du ClimateScanner offre aux auditeurs la possibilité d'ajouter un sous-titre pour chacun des secteurs susmentionnés et d'indiquer le champ d'application choisi. Dans ce contexte, le sous-titre doit être associé au secteur qui correspond le mieux à la classification utilisée par le pays. Par exemple, si le secteur des bâtiments est très révélateur des besoins d'adaptation du pays, l'auditeur peut sélectionner la catégorie « Développement urbain et infrastructures » pour l'évaluation, puis désigner « Bâtiments » comme sous-titre.</p>	<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents envoyés par les parties à la CCNUCC, y compris les communications nationales et les rapports biennaux (disponibles à l'adresse unfccc.int) (il est nécessaire de vérifier que les informations contenues dans ces rapports sont à jour) • Réglementations, plans et autres documents officiels sur les politiques liées au secteur choisi • Documents officiels sur les mesures d'adaptation spécifiques au secteur choisi • Documents officiels établissant des mécanismes de suivi et d'évaluation pour le secteur choisi, y compris des objectifs et des indicateurs. • Informations officielles du gouvernement 			

Il convient de noter que l'inclusion d'un sous-titre est facultative pour tous les secteurs marqués, à l'exception des « Autres risques transversaux ». Dans ce cas, l'inclusion d'un sous-titre est obligatoire, puisque le risque spécifique doit être identifié. Voici quelques exemples de risques transversaux qui peuvent être inclus : Les services climatiques, y compris les systèmes d'alerte précoce ; Les filets de sécurité sociale ; La distribution et le partage des risques.

Chaque secteur sélectionné sera évalué comme une composante distincte, selon la même échelle.

Références :

- Accord de Paris (article 7)
- Changement climatique 2022 : Impacts, adaptation et vulnérabilité - Résumé à l'intention des décideurs (GIEC) (Résumé, page 22)
- Évaluation institutionnelle du changement climatique (pages 3, 4, 5 et 6)
- Renforcer la résilience climatique - Lignes directrices à l'intention des gouvernements et de la coopération pour le développement (OCDE) (chapitre 3)
- Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 (ONU) (page 13 - Principes directeurs)
- Principes de gouvernance efficace pour le développement durable (UNDESA) (principe 2)

Axe de Financement

Financement Climatique Public				
F1. FINANCEMENT CLIMATIQUE NATIONAL				
Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C	Poste D
<p>Cette composante évalue si le gouvernement national a des plans liés aux objectifs climatiques nationaux, s'il s'est engagé à donner ou à obtenir des fonds pour atteindre ces objectifs, et s'il dispose de mécanismes pour suivre les fonds et en rendre compte.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> Principes de gouvernance budgétaire (principes 1, 2, 3, 7, 8, 9) (OCDE) Budget vert : vers des principes communs (OCDE) (sections 3.1, 3.2, 4.1, 4.4.3) Budget relatif au changement climatique : Note d'orientation à l'intention des gouvernements pour Intégrer le changement climatique dans le budget (PNUD) (section 1.3 et chapitres 2 et 3) 	<p>Planification et budgétisation</p> <p>Le gouvernement national dispose de budgets alignés sur ses objectifs et plans ou stratégies nationales en matière de climat.</p>	<p>Suivi du Financement Direct</p> <p>a) Le gouvernement national dispose d'une définition du financement direct ou similaire de la lutte contre le changement climatique (c'est-à-dire ce qui est considéré comme un financement public direct de la lutte contre le changement climatique) ; et</p> <p>Le gouvernement national assure le suivi de ses financements directs en faveur du climat.</p>	<p>Suivi du Financement Indirect</p> <p>a) Le gouvernement national dispose d'une définition du financement climatique indirect ou similaire (c'est-à-dire ce qui est considéré comme un financement climatique public indirect) ; et</p> <p>Le gouvernement national assure le suivi de ses financements indirects en faveur du climat.</p>	<p>Rapport</p> <p>a) Le gouvernement national dispose de mécanismes permettant de rendre compte publiquement du financement de la lutte contre le changement climatique ; et</p> <p>Le gouvernement national a publié des rapports sur les dépenses consacrées au financement national de la lutte contre le changement climatique.</p>
	<p>Évidences :</p> <p>Plans et budgets des gouvernements nationaux pour le financement national de la lutte contre le changement climatique qui incluent l'atténuation et/ou l'adaptation.</p>	<p>Évidences :</p> <p>a) Définition par le gouvernement national de ce qui est considéré comme un financement direct de la lutte contre le changement climatique ;</p> <p>b) Les systèmes des gouvernements nationaux qui suivent et comptabilisent les différents types de financement public direct pour le climat, tels que</p> <p>Adaptation au climat / résilience / réduction des risques de catastrophe Réduction des émissions de gaz à effet de serre, Science du climat, Services climatiques pour les programmes gouvernementaux nationaux, les entités gouvernementales infranationales et le secteur privé (par exemple, information et éducation sur le climat), incitations fiscales vertes (par exemple, fonds d'investissement verts, obligations vertes, incitations fiscales, tarification du carbone), et Incitations fiscales / incitations fiscales vertes.</p>	<p>Évidences :</p> <p>a) Définition par le gouvernement national de ce qui est considéré comme un financement indirect de la lutte contre le changement climatique ; et</p> <p>b) Les systèmes des gouvernements nationaux qui suivent les financements publics indirects pour le climat, tels que :</p> <p>Financement national « indirect » pour gérer les risques liés au changement climatique dans les institutions et programmes existants (par exemple, l'agriculture) conçus à d'autres fins.</p>	<p>Évidences :</p> <p>a) Mécanismes des gouvernements nationaux pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux en matière de financement de la lutte contre le changement climatique ; et</p> <p>Rapports des gouvernements nationaux sur le financement national de la lutte contre le changement climatique.</p>

Sources d'information :

- Budgets, politiques et stratégies nationales
- Plans nationaux d'adaptation
- Plans nationaux de réduction des émissions et budgets carbone
- Budgets des agences et des programmes
- Mécanismes d'information et de responsabilisation, tels que les examens des dépenses vertes, les évaluations d'impact et les rapports sur les progrès et les résultats.
- Informations officielles du gouvernement

Financement Climatique Public
F2. FINANCEMENT CLIMATIQUE INTERNATIONAL
Pays contributeurs

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette composante évalue la manière dont le gouvernement national d'un pays contributeur a géré les engagements financiers internationaux en matière de climat, y compris (1) le financement direct, (2) le transfert de technologie et (3) le renforcement des capacités.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ODD 13, cible 13 - ONU • CCNUCC, articles 4 et 11 • Accord de Paris (articles 2.1.c, 4.5, 7.6, 7.7, 9, 10, 11) • Décision 18.CMA.1, section V • Audit de la finance climatique : recherche et critères d'audit pour les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Intosai WGEA) (pages 11-13, 18, 26-28, 29) 	<p>Engagements établis Le gouvernement national du pays contributeur a pris des engagements internationaux « nouveaux et supplémentaires » en matière de financement de la lutte contre le changement climatique.</p>	<p>Ressources allouées et décaissées a) le pays contributeur dispose d'un budget ou d'autres mécanismes (tels que le transfert de technologie ou le renforcement des capacités) pour allouer des fonds internationaux destinés à la lutte contre le changement climatique ; et b) Le pays contributeur a fait des progrès dans le respect de ses engagements.</p>	<p>Rapport a) Le gouvernement national dispose de mécanismes pour rendre compte publiquement du financement international de la lutte contre le changement climatique ; et b) Le gouvernement national a publié des rapports sur les dépenses consacrées au financement international de la lutte contre le changement climatique.</p>
	<p>Évidences : Les engagements financiers internationaux en matière de climat pris par le gouvernement national, par exemple sous la forme mentionnée dans les contributions déterminées au niveau national (CDN), les communications nationales et les rapports biennaux.</p>	<p>Évidences : Les budgets des gouvernements nationaux ou d'autres mécanismes pour allouer des fonds internationaux pour le climat. Rapports sur la prise de décision concernant le budget national. Rapports d'étape sur les engagements internationaux en matière de financement de la lutte contre le changement climatique.</p>	<p>Évidences : Mécanismes gouvernementaux nationaux pour rendre compte publiquement du financement international de la lutte contre le changement climatique ; et Rapports des gouvernements nationaux sur les dépenses liées au financement international de la lutte contre le changement climatique.</p>
	<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents sur le budget national • Budgets des agences et des programmes • Communications nationales soumises à la CCNUCC • Rapports biennaux soumis à la CCNUCC • Contributions déterminées au niveau national (CDN) • Informations officielles du Gouvernement 		

Financement Public Climatique
F3. FINANCEMENT INTERNATIONAL CLIMATIQUE
Pays bénéficiaires

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C	Poste D
<p>Cette composante évalue la capacité du gouvernement national d'un pays bénéficiaire à identifier les besoins financiers afin de mobiliser des fonds internationaux pour des projets d'atténuation ou d'adaptation au climat. Il analyse également si le gouvernement a mis en place des mécanismes pour évaluer l'utilisation de ces ressources et s'il respecte les exigences en matière de rapports pour justifier le soutien financier reçu et nécessaire.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCNUCC, articles 4 et 11 • Accord de Paris, articles 9.3, 11.2, 13, 14 • Décision 18.CMA.1, section VI • Décision 5/CMA.4 (page 25, paragraphes 8-10) • Manuel de référence pour le cadre de transparence renforcé dans le cadre de l'Accord de Paris (pages 26, 33, 37, 46) • Ensemble d'outils pour améliorer l'accès au financement climatique : Un guide pratique du Commonwealth (Secrétariat du Commonwealth, 2022) (document dans son intégralité, principaux messages résumés dans la section Résumé exécutif) • Audit de la Finance Climatique : Recherche et critères d'audit pour les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Intosai WGEA) (pages 11-13, 19, 26-28, 29) 	<p>Évaluation des besoins Le gouvernement national a identifié les besoins en matière de financement international de la lutte contre le changement climatique.</p>	<p>Sources identifiées et mobilisées Le gouvernement national a la capacité d'identifier et de mobiliser des sources de financement pour le climat. Le gouvernement national a été en mesure de mobiliser ces sources de financement pour le climat.</p>	<p>Décaissement supervisé Le gouvernement national a la capacité et les mécanismes nécessaires pour superviser le décaissement des fonds destinés à la lutte contre le changement climatique.</p>	<p>Rapport Le gouvernement national a rempli les exigences en matière de rapports pour justifier l'aide financière reçue et nécessaire.</p>
	<p>Évidences : Documents et réglementations démontrant que le gouvernement national a mis en place des mécanismes et des réglementations pour évaluer les besoins en matière de financement climatique, ce qui inclut, par exemple, l'identification du financement nécessaire à la mise en œuvre des programmes et des politiques d'atténuation et d'adaptation. Des rapports démontrant les besoins identifiés.</p>	<p>Évidences : Documents et réglementations démontrant que le gouvernement national a la capacité et les mécanismes en place pour identifier et initier ou mobiliser des financements. Des rapports sur le financement climatique mobilisé qui démontrent que ces mécanismes sont opérationnels.</p>	<p>Évidences : Mécanismes gouvernementaux nationaux pour superviser le décaissement du financement international de la lutte contre le changement climatique (par exemple, systèmes de suivi des dépenses climatiques et systèmes de mesure, de notification et de vérification (MRV) pour l'aide reçue et nécessaire).</p>	<p>Évidences : Mécanismes des gouvernements nationaux pour rendre compte publiquement du financement international de la lutte contre le changement climatique. Rapports sur le soutien financier reçu.</p>

Sources d'information :

- Contributions déterminées au niveau national
- Plans nationaux d'adaptation
- Rapports biennaux actualisés (BUR) ou nouveaux rapports biennaux sur la transparence (BTR)
- Communications nationales (NC)
- Rapports d'inventaire nationaux
- Analyse et consultation internationales
- Systèmes nationaux de budget climatique
- Mécanismes nationaux pour « compiler et évaluer des informations détaillées sur les sources potentielles de financement disponibles, les fonds climatiques pertinents et les modalités des fonds climatiques ».
- Outils nationaux de gestion du financement de la lutte contre le changement climatique (par exemple, les fonds nationaux pour le climat)
- Indicateurs de performance nationaux
- Système de suivi national
- Systèmes de suivi des dépenses en faveur du climat
- Systèmes MRV pour l'aide reçue et nécessaire
- Informations officielles du gouvernement

F4. MÉCANISMES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX POUR LE FINANCEMENT PRIVÉ CLIMATIQUE

Description de la composante	Poste A	Poste B	Poste C
<p>Cette composante évalue si le gouvernement national dispose d'instruments permettant de mobiliser des fonds privés pour soutenir les activités d'atténuation et d'adaptation, ainsi que sa capacité à suivre ces ressources et à en rendre compte.</p>	<p>Mécanismes de mobilisation Le gouvernement national dispose de mécanismes ou d'incitations pour mobiliser le financement privé de la lutte contre le changement climatique.</p>	<p>Suivi du financement privé Le gouvernement national suit les mécanismes privés de financement de la lutte contre le changement climatique.</p>	<p>Rapport Le gouvernement national communique et partage des informations sur le financement privé de la lutte contre le changement climatique.</p>
<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCNUCC, préambule, article 4.1.f • Accord de Paris, articles 6.4.b, 6.8.b, 9.3 • Financement privé de l'action climatique : estimation des effets des interventions publiques (OCDE) (3-7) 	<p>Évidences : Mécanismes gouvernementaux nationaux visant à mobiliser des fonds privés pour le climat, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide, y compris pour la formation, • Prêts et garanties de prêts, • Lignes de crédit, et • Subventions. 	<p>Évidences : Systèmes gouvernementaux nationaux permettant de suivre et de comptabiliser le financement privé du changement climatique.</p>	<p>Évidences : Mécanismes gouvernementaux nationaux pour rendre compte publiquement du financement privé de la lutte contre le changement climatique et de ses résultats.</p> <p>Rapports publiés sur le financement privé de la lutte contre le changement climatique.</p>
<p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques et stratégies nationales, y compris les dispositions relatives à la mobilisation du financement privé • Réglementations, lignes directrices et orientations gouvernementales sur la mobilisation de fonds privés • Projets et appels publics visant à encourager les activités liées au climat et prévoyant un cofinancement public (aides, prêts, investissements et garanties) • Portefeuilles des institutions officielles de financement du développement • Lois et règlements sur les subventions • Méthodes de suivi des dépenses publiques • Rapports des gouvernements nationaux sur les dépenses liées au climat • Rapport de performance du gouvernement national • Initiative de politique climatique du <i>Vibrant Data Labs</i> (VDL) • Suivi du financement du climat • Informations officielles du gouvernement 			